Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

24e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Lundi 6 octobre 1980, à 11 h 5
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Allocution de M. Alhaji Shehu Usman Aliyu Shagari, premier président exécutif de la République fédérale du Nigéria..... 495

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général *(suite)*

Déclaration de M. Fernández (République dominicaine)... 499

Déclaration de M. Abdulla (Emirats arabes unis)..... 506

Président : M. Rüdiger von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne).

Alllocution de M. Alhaji Shehu Usman Aliyu Shagari, premier président exécutif de la République fédérale du Nigéria

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Ce matin, l'Assemblée va entendre une déclaration de M. Alhaji Shehu Usman Aliyu Shagari, premier président exécutif de la République fédérale du Nigéria. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. SHAGARI (Nigéria) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, l'Assemblée générale se réunit en cette trente-cinquième session ordinaire alors que de gros nuages noirs, qui menacent l'avenir de l'humanité, assombrissent l'horizon international. C'est pour moi une source de confiance et d'espoir de voir que la tâche de la présidence de l'Assemblée générale, en cette heure historique, a été confiée à un homme de votre intégrité, de votre expérience et de votre sagesse. Je vous prie donc, monsieur le Président, d'accepter mes félicitations les plus chaleureuses. Votre élection témoigne également du grand respect et de l'admiration que la communauté internationale éprouve pour votre noble pays, la République fédérale d'Allemagne, avec lequel mon pays a des relations très cordiales et très amicales. Je suis certain que, sous votre sage direction, l'Assemblée enregistrera de nombreux succès à cette session.

3. L'année passée a été marquée par de nombreuses crises internationales insolubles dont cette organisation a dû s'occuper. L'Afrique est particulièrement fière de ce que votre prédécesseur ait été M. Salim Ahmed Salim, de l'Etat frère de la République-Unie de Tanzanie. Non seulement a-t-il présidé la trente-quatrième session avec sûreté et assurance, mais M. Salim a également eu le rare privilège de présider trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Nous lui adressons nos plus vifs éloges et nos félicitations les plus sincères.

4. Je voudrais également dire combien nous admirons notre éminent secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Ses efforts inlassables et ses initiatives novatrices ont facilité les succès de notre organisation. Sa présence rassurante a profondément marqué la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine *[OUA]*, première réunion économique au sommet, tenue en avril dernier à Lagos. Ses fréquents séjours en Afrique lui ont permis non seulement de vivre avec nous des moments historiques mais de se gagner l'affection de l'Afrique de façon particulière et très personnelle.

5. C'est avec un grand orgueil et une profonde satisfaction qu'au nom du Gouvernement et du peuple du Nigéria, je souhaite avec enthousiasme la bienvenue parmi nous au nouvel Etat frère du Zimbabwe. Peu d'événements égalent en joie, en importance et en effet dramatique l'indépendance du Zimbabwe. Je salue mon frère, le premier ministre Robert Mugabe, et tous ses compatriotes pour leur courage, leur héroïsme et leur magnanimité. Leur victoire montre clairement que la volonté d'un peuple déterminé ne saurait jamais être réprimée de façon permanente. Cela prouve sans l'ombre d'un doute qu'un peuple décidé à lutter pour une juste cause et voué à la restauration de ses droits finira par triompher, quelque énormes que soient les handicaps. Nos frères et nos sœurs du Zimbabwe ont prouvé au monde la valeur de l'ancien adage qui dit que « les limites du tyran sont fixées par la volonté des victimes de la tyrannie ».

6. Le Nigéria, l'Afrique et, en fait, la communauté internationale tout entière peuvent à juste titre s'enorgueillir de l'indépendance du Zimbabwe. Elle a coïncidé avec la fin de la deuxième décennie de la lutte contre le colonialisme et contre l'exploitation. Depuis 1960, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Organisation n'a jamais diminué ses efforts pour appuyer la lutte légitime des peuples soumis au joug colonial afin de recouvrer leur liberté. Si le Zimbabwe, dont le droit à l'indépendance a si longtemps été nié et contesté, est aujourd'hui une nation souveraine et indépendante, cela est dû de façon non négligeable à l'élan donné par cette déclaration.

7. Je félicite aussi très chaleureusement le nouvel Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son entrée à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons beaucoup forger avec ce pays, qui est également membre du Com-

monwealth, des liens étroits et coopérer avec lui à l'édification d'un monde meilleur, plus juste et plus sûr.

8. L'universalité était le rêve des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies pour cette instance mondiale. Ce rêve est pratiquement devenu réalité, mais ce fait ne doit pas nous amener à être trop contents de nous. Il devrait plutôt nous pousser à redoubler d'efforts jusqu'au moment où le droit à l'autodétermination de tous les peuples, partout dans le monde, ne sera plus remis en question.

9. C'est empreint d'un profond sens de l'histoire que je comparais devant cette assemblée aujourd'hui. Il y a 20 ans, feu le premier ministre Alhaji Abubakar Tafawa Balewa, le premier à occuper cette fonction au Nigéria, avait fait une allocution à cette assemblée à l'occasion de l'admission du Nigéria à l'Organisation mondiale[1]. Vingt ans dans la vie d'une nation peuvent ne représenter qu'un petit pas dans la longue marche de l'histoire. Mais pour mon pays qui, comme la plupart des pays du tiers monde, ne s'est pas vu épargner les troubles, les bouleversements et les difficultés qu'entraîne l'édification d'une nation, ces 20 années ont laissé une marque indélébile sur notre âme nationale. Au cours de ces 20 années, deux autres chefs d'Etat du Nigéria sont également venus affirmer le ferme engagement de mon pays à l'égard des nobles buts et idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, en ma qualité de premier président démocratiquement élu de mon pays, après plus de 10 ans de gouvernement militaire, je suis venu réaffirmer solennellement la foi inébranlable du Nigéria dans les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. J'apporte donc à l'Assemblée, d'une façon toute particulière et avec autorité, les salutations et les meilleurs vœux du Gouvernement et du peuple du Nigéria.

10. A mesure que les relations entre Etats deviennent plus complexes, à mesure que le respect mutuel et la compréhension entre les nations et les peuples deviennent plus difficiles à maintenir, à mesure que les perspectives de paix mondiale semblent plus fragiles, partout, les hommes tournent leurs regards vers l'Organisation des Nations Unies pour trouver des réponses. Partout, les hommes souhaitent renforcer l'aptitude et la compétence de l'Organisation pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ils veulent à tout prix redonner à l'Organisation son rôle central, qui est celui d'un instrument efficace pour harmoniser les diverses opinions, concilier les intérêts opposés et entreprendre toute action collective qui réponde aux aspirations de l'homme à la paix et à l'abondance dans la justice et la liberté.

11. Un demi-millénaire du règne colonial par des puissances européennes n'est pas arrivé à détruire notre identité africaine. Cela n'a pas non plus satisfait notre soif de liberté, de respect ainsi que notre désir de développer nos ressources pour le bien de notre peuple. Au cours des 20 dernières années, plus de 40 pays africains ont recouvré leur liberté et leur indépendance. Pendant cette période, certains d'entre eux ont connu des guerres civiles, non pas à cause des différences irréconciliables d'idéologies ou d'ethnies; ils ont lutté pour défendre les gains de leur indépendance, pour déjouer l'intervention étrangère dans leurs affaires et pour utiliser au mieux leurs attributs de nations souveraines. Certains Etats africains — et c'est tragique — ont combattu les uns contre les autres, à travers leurs frontières. Ils ont combattu, non pas pour coloniser qui que ce soit, mais pour défendre ce qu'ils concevaient comme leur héritage et pour préserver leur intégrité territoriale. D'autres ont combattu pour être indépendants. A travers toutes les tensions et tous les conflits des 20 dernières années, aucun pays africain indépendant n'a perdu son indépendance. D'autres encore qui souhaitent être libres seront bientôt libres et indépendants. La Namibie et l'Afrique du Sud attendent déjà dans les coulisses, il est certain qu'elles seront bientôt libres. Le message est clair : l'Afrique ne sera plus jamais colonisée; les Africains ne toléreront plus jamais de vivre sous la domination et l'exploitation racistes.

12. La semaine dernière encore, le Président en exercice de la Conférence de l'OUA, mon cher frère, M. Siaka Stevens, président de la Sierra Leone, a parlé devant l'Assemblée des préoccupations économiques et politiques de l'Afrique *[8e séance]*. Je tiens à saisir cette occasion pour lui rendre hommage pour les efforts inlassables qu'il déploie au nom de notre continent. Sa déclaration a reflété de façon appropriée le nouvel accent que l'Afrique met sur son développement économique, après des dizaines d'années pendant lesquelles notre préoccupation première a été d'assurer l'indépendance de nos territoires et de nos peuples.

13. En avril dernier, j'ai eu l'honneur d'accueillir mes frères chefs d'Etat et de gouvernement africains à la première réunion extraordinaire que l'OUA ait consacrée exclusivement à l'examen des problèmes économiques de notre continent. Fermement décidés à atteindre les objectifs du salut économique, nous avons adopté le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique[2]. Nous avons fait preuve de réalisme en reconnaissant dans ce document historique que, tout comme la lutte de libération, notre lutte pour l'émancipation économique serait menée et gagnée par nous. Mais dans notre monde interdépendant, toutes les nations sont comme une équipe d'alpinistes; nous avons besoin les uns des autres; nous devons nous aider, les uns les autres. C'est pourquoi nous nous félicitons d'une association constructive et coopérative avec le reste de la communauté internationale alors que nous nous attaquons à la tâche de résoudre les problèmes de l'ère postcoloniale dans notre continent.

14. L'Afrique porte les cicatrices d'une longue histoire de spoliations et de privations, des ravages du commerce des esclaves et de l'agression étrangère, des injustices politiques et économiques. La crise actuelle que traverse l'économie mondiale fait des ravages en Afrique. Pour certaines régions du tiers monde, les négociations internationales en cours sur le commerce, les mouvements de capitaux et autres peuvent représenter la croissance par participation efficace à des marchés et des institutions internationaux clefs. Pour la plupart des pays de l'Afrique, ces négociations portent sur la survie elle-même. L'existence même de certaines de nos nations est mena-

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières*, 983e séance, par. 171 à 202.

[2] Document A/S-11/14, annexe I.

cée gravement par des forces économiques adverses et par des catastrophes naturelles.

15. Il faudra des années à l'Afrique pour exercer son droit à la pleine égalité et à la participation efficace au système économique actuel. En dépit de l'énorme richesse naturelle et des ressources de l'Afrique, notre continent reste le moins développé et nos peuples les plus privés qui soient. Ces caractéristiques dégradantes rendent dérisoire notre indépendance politique. C'est pourquoi nous sommes décidés à progresser. C'est pourquoi nous devons refuser de subventionner l'économie des riches en continuant à leur vendre à bon marché nos matières premières et notre main-d'œuvre, en contrepartie de leurs produits manufacturés dont les coûts sont exorbitants.

16. Je crois que le moment est venu pour la communauté internationale de s'occuper de la question sérieuse de la réparation et de la restitution pour l'Afrique. Il est pertinent d'observer qu'il y a peu de pays en dehors du continent qui, d'une façon ou d'une autre, n'ont pas bénéficié de l'exploitation des ressources naturelles et humaines de l'Afrique. Dans le cadre des importantes délibérations de l'Assemblée sur la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et sur les négociations globales, je demande à l'Assemblée de lancer une décennie pour la réparation et la restitution pour l'Afrique — décennie qui constituerait un plan principal pour le rétablissement économique de l'Afrique. Je lance cet appel en pleine connaissance de cause. La restructuration du système économique mondial conformément aux principes du nouvel ordre économique international serait utile, mais cela demanderait un effort à long terme. Des mesures efficaces, massives, spéciales et immédiates sont requises si l'on veut tenir compte de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve l'Afrique. J'ai trop vu la misère et la dégradation de l'Afrique pour ne pas vouloir agir et pour ne pas réclamer la proclamation d'une décennie spéciale pour la renaissance économique de l'Afrique.

17. Les problèmes d'aucun autre continent ne définissent l'ordre du jour international mieux que ceux de l'Afrique. C'est pourquoi je me propose de parler encore des préoccupations de l'Afrique car le destin du Nigéria est inextricablement lié au sort de tous les pays de l'Afrique et de tous les peuples de descendance africaine à l'étranger. C'est pourquoi nous luttons et nous continuerons de lutter avec la plus grande vigueur pour faire rétablir les droits et la dignité de l'homme noir partout car cet homme a trop longtemps subi l'humiliation et la discrimination.

18. La situation en Namibie continue de gêner considérablement et d'inquiéter profondément l'Organisation des Nations Unies; elle continue de saper la volonté et la crédibilité de l'Organisation. Surtout, elle continue de poser des questions graves sur le sens de l'honneur et la bonne foi de certains membres permanents du Conseil de sécurité; elle pose de graves questions sur leur sens du devoir et des responsabilités que leur a conférés la Charte; car le pouvoir du veto n'a pas été institué pour protéger uniquement des intérêts égoïstes; le veto a été plutôt institué pour promouvoir les objectifs élevés de la Charte de même que pour maintenir et renforcer la pratique du droit international et de la moralité.

19. Le Nigéria ne saurait tolérer plus longtemps les provocations de l'Afrique du Sud ni les tactiques dilatoires de ses alliés dans le bloc occidental à l'égard de l'autodétermination et du gouvernement par la majorité en Namibie. Nous regrettons profondément la collusion entre l'Afrique du Sud et ses alliés occidentaux parce que, à cause d'elle, le peuple de ce territoire se voit refuser ses droits inaliénables. Quatorze années se sont écoulées depuis que la Cour internationale de Justice, par un arrêt du 18 juillet 1966[1], a décidé que l'Afrique du Sud n'avait pas le droit, ni moralement ni juridiquement, de maintenir son administration perverse en Namibie. En outre, il y a maintenant plus de deux ans que le Conseil de sécurité, par sa résolution 435 (1978), a entériné les propositions des cinq puissances occidentales pour le passage de la Namibie à l'indépendance. C'est pourquoi je trouve intolérable que l'indépendance de la Namibie continue d'être freinée par l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

20. Il me semble que l'échange récent de lettres entre le Secrétaire général et le Gouvernement sud-africain exige une action immédiate. Cela fournit une nouvelle occasion aux Nations Unies, si besoin est, de mettre à l'épreuve les intentions réelles du Gouvernement sud-africain. Le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition devrait donc être déployé sans tarder pour s'acquitter de son mandat visant à surveiller des élections libres et équitables en Namibie, afin qu'à la prochaine session de l'Assemblée générale la Namibie puisse occuper la place qui lui revient dans la communauté mondiale des nations.

21. Au cours des 33 années où la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain a été examinée et condamnée par l'Assemblée générale, il est apparu clairement que la seule possibilité pacifique pour son élimination était l'imposition de sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte. En demandant à nouveau des sanctions, notamment un embargo sur le pétrole, pour compléter l'embargo existant sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, je tiens à faire observer que notre charte prescrit spécialement des sanctions pour donner suite aux décisions prises par le Conseil de sécurité. J'espère sincèrement que la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, que les Nations Unies, en coopération avec l'OUA, envisagent de tenir l'an prochain à Paris, réussira à aborder cette question importante en tant que solution efficace de préférence à l'utilisation de la force pour faire naître une société nouvelle en Afrique du Sud.

22. Mais les sanctions seules ne suffiront pas pour détruire l'*apartheid* et le racisme en Afrique du Sud. Elles peuvent cependant être utilisées pour appuyer la lutte armée. Cette lutte s'accroît actuellement. Si l'Afrique du Sud continue de défier la volonté internationale, qui veut une modification radicale dans la politique de ce pays, aucun de nous n'a le droit de refuser son plein appui à la lutte des nationalistes sud-africains et certainement pas le Nigéria. Nous continuerons d'aider,

[1] *Sud-Ouest africain, deuxième phase, arrêt, C.I.J., Recueil 1966*, p. 6.

d'encourager et d'appuyer cette lutte avec toute la puissance et toutes les ressources dont nous disposons. Le peuple sud-africain ne se détournera jamais de cette lutte tant que la victoire définitive ne sera pas obtenue. L'élimination de l'*apartheid* et du racisme en Afrique du Sud est le défi qui se pose à notre décennie et la réalisation de cet objectif constituera la dernière grande victoire de l'homme sur les forces haïssables du colonialisme.

23. L'interdépendance mondiale a été dernièrement trop souvent définie en termes économiques étroits. Si on lui donne son plein sens en matière de paix et de sécurité, elle touche et domine vraiment tous les aspects de la vie internationale aujourd'hui. Nulle part cette notion n'est plus ressentie qu'au Moyen-Orient, région très proche de l'Afrique et d'un symbolisme absolu pour mon pays.

24. La situation au Moyen-Orient préoccupe gravement le Nigéria. Au niveau international, nous n'avons épargné aucun effort dans les conseils de l'OUA, de l'Organisation des Nations Unies ou des pays non alignés pour essayer de trouver une solution viable qui soit en harmonie avec les besoins impérieux de paix et de justice. Nous ne pensons pas que la paix et la justice soient incompatibles.

25. Si tous les Etats de la région veulent connaître le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force, les droits inaliénables des Palestiniens ne peuvent être négligés et ne doivent pas l'être. Pour un Africain, les droits à l'autodétermination, à la qualité d'Etat et à l'indépendance sont sacrés. Pour un continent qui peut aisément devenir la proie de la puissance militaire, l'occupation d'un territoire par la force est totalement inacceptable. Pour un peuple qui croit en l'Organisation des Nations Unies, le mépris des décisions du Conseil de sécurité ne saurait être justifié.

26. A mon avis, le refus persistant d'Israël de reconnaître qu'il ne saurait continuer à jouir d'une légitimité et de droits fondés sur le Plan initial de l'Organisation pour le partage de la Palestine *[résolution 181 (II)]* et, en même temps, dénier aux Palestiniens une légitimité de ses droits à la qualité de nation correspondants, en vertu du même plan de partage, constitue l'obstacle le plus sérieux à toute paix durable au Moyen-Orient. Les Arabes palestiniens doivent avoir leur propre Etat indépendant et souverain et devraient être mis en mesure de l'obtenir. Le Nigéria appuie fermement le droit légitime des Palestiniens à leur patrie. Israël ne peut espérer une normalisation des relations avec le Nigéria, et avec l'Afrique en fait, tant qu'il continue, au mépris de l'opinion publique mondiale, d'occuper les territoires arabes qu'il a capturés en 1967. En outre, son expropriation unilatérale des terres arabes et l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés rendent encore plus difficile toute discussion valable sur la normalisation des relations en ce moment. Son action récente visant à modifier l'actuel statut international de Jérusalem est un affront pour la conscience de mon peuple, pour qui Jérusalem a une signification et une importance toutes particulières. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter et n'accepterons jamais ces mesures.

27. Compte tenu des si nombreux défis lancés à l'humanité, il serait superflu de dire combien mon gouvernement regrette le tragique conflit actuel entre les Etats non alignés de l'Iran et de l'Iraq. Je me joins avec ferveur aux appels à la modération et à la paix entre ces deux pays voisins.

28. Les événements récents ne nous donnent nulle raison de nous réjouir. Les tensions et les crises qui sont apparues et se sont développées l'an dernier n'ont toujours pas trouvé de solution. La course aux armements a pris un nouvel élan, fort dangereux, à un moment où la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a échoué. Le dialogue Nord-Sud sur les problèmes économiques du monde est dans l'impasse en raison d'une incapacité très regrettable à se mettre d'accord même sur les procédures de démarrage des négociations. L'impasse actuelle dans l'atmosphère de négociations entre les pays en développement et les pays développés est terrifiante pour tous. Peut-être le monde est-il plus près qu'on ne s'en rend compte de l'abîme, de la marge critique entre la survie et le désastre.

29. Les dangers peuvent être graves, mais nous ne pouvons nous permettre de désespérer. Nos besoins et notre époque requièrent des qualités d'homme d'Etat courageux et visionnaire — visionnaire pour savoir où commencer, courageux pour faire ce qui doit être fait. La situation internationale actuelle, très incertaine, pousse tous ceux à qui a été confiée la responsabilité de garantir le destin de l'humanité à prendre le temps de réfléchir. Les temps ont changé. Les conditions ont changé. Les notions et les structures qui ont fait éclater certaines des crises internationales actuelles ne sauraient rester inchangées. Toute institution organique privée des moyens de s'adapter au changement est privée des moyens de survivre.

30. Nous avons les hommes et les moyens nécessaires pour relever le défi des années 80 et des années suivantes. La somme de plus de 500 milliards de dollars que les pays développés ont dépensée depuis 1960 à la recherche et au développement de moyens militaires dépasse, et de loin, ce dont ont besoin les deux tiers de l'humanité pour éliminer la pauvreté et la dégradation. Il faut qu'il y ait désarmement, surtout désarmement nucléaire, si nous voulons épargner à l'humanité une anxiété indicible et l'holocauste. Il faut désarmer afin de libérer des ressources en vue du développement. La justification du maintien des armes nucléaires, à mon avis, a toujours été négative. Les armes pouvant provoquer une guerre non prévue et pouvant détruire l'humanité tout entière ne peuvent servir d'agent de dissuasion.

31. Les Etats membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole *[OPEP]*, malgré les calomnies injustifiées dont on les accable souvent, ont amplement prouvé ce que peuvent faire les pays en développement pour s'aider eux-mêmes et pour aider d'autres pays en développement moins heureux. Ils ont montré comment les pays en développement producteurs de matières premières peuvent s'organiser pour défendre leurs droits économiques. Ils ont montré comment l'on peut arrêter la tendance historique qui veut que les pays riches s'enrichissent toujours plus aux dépens des pays pauvres. C'est pourquoi nous regrettons que des efforts délibérés

soient faits quelquefois pour induire le public en erreur sur le rôle que joue l'énergie dans la crise économique actuelle. Les prix de l'OPEP ont tout simplement connu une hausse directement proportionnelle à l'inflation et aux prix occasionnés par les coûts prohibitifs des biens et services importés de même qu'aux fluctuations du taux de change du dollar.

32. Les pays riches industrialisés doivent se montrer prêts à accepter le fait que le système économique international actuel, fondé sur les modes de penser et les rapports impérialistes, qui dénie l'égalité d'occasions à toute l'humanité, ne peut plus être retenu. Ils doivent accepter le fait qu'il ne peut y avoir de progrès valable et durable sur les questions qui les intéressent directement et de très près s'ils ne sont pas disposés à admettre des réformes qui auraient dû être entreprises depuis longtemps sur des questions telles que l'argent et les finances, le mouvement des ressources, l'industrialisation, le commerce et le protectionnisme, qui touchent de si près la réalisation des aspirations des pays en développement.

33. Les pays industrialisés riches doivent s'acquitter de la responsabilité qu'ils ont à l'égard des nations pauvres du monde, dont ils ont tiré tant de richesses et de ressources. Ils doivent essayer de répondre à la question brûlante de savoir comment ils peuvent, de façon novatrice et secourable, porter assistance, notamment aux pays les moins avancés, qui sont aujourd'hui accablés par la pauvreté et voient leurs aspirations réduites à néant.

34. J'ai commencé mon intervention par des félicitations à votre égard, monsieur le Président, ainsi qu'à l'égard des résultats remarquables obtenus sur la scène internationale. Je voudrais conclure sur une note d'espoir. Lorsque je regarde en arrière, je suis encouragé par ce qu'il est possible de réaliser, si les Etats Membres, fidèles aux idéaux et aux principes de la Charte, acceptent de travailler ensemble à la recherche de la solution des innombrables problèmes de notre époque.

35. Nous avons déjà fait un certain chemin, mais celui qui reste à faire est encore bien long. Nous avons enregistré certains progrès, mais le bout du tunnel est encore loin. Mais nous devons y arriver. Depuis le début de l'histoire, le monde a connu de nombreux conflits, différends et guerres. C'est là la tragédie de la condition humaine. La grande question qui se pose est celle de savoir si l'homme pourra jamais vivre en harmonie parfaite avec son voisin. Les zones de conflits pourront-elles être réduites ? En bref, est-il possible d'éviter les guerres ? Certains pourraient répondre « oui », d'autres pourraient dire « non ». Mais quelle que soit la réponse, il est une chose que l'on ne saurait contester, à savoir que nous avons beaucoup à gagner dans un monde de paix et beaucoup à perdre dans un monde de guerre. C'est pourquoi nous devons nous engager à assurer la paix dans le monde.

36. Notre plus grand espoir de réalisation de la paix réside dans l'Organisation des Nations Unies. Chaque jour, les problèmes du monde se multiplient en nombre et en complexité. Si l'Organisation veut se montrer à la hauteur de sa tâche et si elle veut refléter l'importante augmentation du nombre et de la force de ses membres, elle doit alors subir certains changements organisationnels.

37. Je ne parle pas seulement de ses méthodes de travail et de fonctionnement pour assurer une efficacité plus grande. Certaines réformes institutionnelles ou structurelles devraient être envisagées pour démocratiser son processus de prise de décision. En particulier, nous attirons l'attention sur la proposition d'élargissement du Conseil de sécurité *[point 30]*, que le Nigéria appuie fermement.

38. Chacun d'entre nous doit être prêt à prendre sa place et à jouer son rôle dans cette noble entreprise qu'est la garantie de la survie de la justice et de la paix. Comme je l'ai fait observer, la paix ne peut pas être réalisée par de simples résolutions ou déclarations. La paix n'est possible que par un engagement. Les tactiques dilatoires ne serviront à rien. Nous ne demandons à aucune nation de renoncer à ses intérêts nationaux. Nous demandons à toutes les nations d'être raisonnables dans la poursuite de ces intérêts.

39. Le monde est au seuil d'une décennie nouvelle et importante, une décennie de renouveau aussi bien que de changement, une décennie de défi aussi bien que d'espoir, une décennie d'opportunité aussi bien que de danger. Ce que sera précisément cette décennie dépendra de ce que nous en ferons. Avec la bonne volonté nécessaire, nous pourrons en faire une décennie de résultats positifs pour l'humanité.

40. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Alhaji Shehu Usman Aliyu Shagari, premier président exécutif de la République fédérale du Nigéria, de l'importante allocution qu'il vient de prononcer. En mon nom personnel, je le remercie des paroles aimables qu'il a eues tant pour mon pays que pour moi-même.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(suite)*

41. M. FERNÁNDEZ (République dominicaine) *[interprétation de l'espagnol]* : Monsieur le Président, prenant la parole devant l'Assemblée générale pour la première fois depuis que j'assume les responsabilités de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de mon pays, je voudrais vous demander, en votre qualité de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée, de bien vouloir accepter les souhaits de succès et les félicitations du Gouvernement de la République dominicaine par l'entremise de la délégation que je préside.

42. Nous sommes certains que, guidés par votre sagesse et votre dévouement au service de la cause de l'humanité, cause qui doit sans aucun doute préserver les nations faisant partie de notre organisation « du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances », nous trouverons par nos travaux des solutions justes et mûrement réfléchies aux problèmes qui se posent à nous et qui ont eu des échos au Conseil de sécurité.

43. Je tiens aussi à exprimer notre profonde reconnaissance à M. Salim Ahmed Salim pour la manière admirable dont il s'est acquitté de la présidence de la trente-

quatrième session de l'Assemblée générale et des sessions extraordinaires qui l'ont suivie.

44. Nous sommes heureux, aussi, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à deux nouveaux Membres de l'Organisation mondiale : la République du Zimbabwe, nation qui vient de triompher au prix d'une lutte longue et difficile pour son indépendance, et l'Etat de Saint-Vincent-et-Grenadines dont la participation aux travaux de l'Assemblée générale enrichit le groupe des Etats d'Amérique latine dans lequel il a été accueilli très fraternellement.

45. La République dominicaine, depuis les premiers jours de son indépendance, a donné maintes preuves d'héroïsme, de courage et de dévouement à la cause de la liberté, malgré les épreuves auxquelles elle a dû faire face à travers l'histoire, à travers les vicissitudes de la politique internationale et dont elle est sortie indépendante et renforcée au point qu'on peut dire que notre pays est peut-être l'un des rares au monde qui ait recouvré, sans aide extérieure, le statut de nation souveraine et indépendante qu'il avait perdu à la suite d'interventions armées qui ont fait connaître des périodes d'éclipse prolongées à ses institutions républicaines, mais qui n'ont pas réussi cependant à éteindre l'esprit de nationalité.

46. Nous sommes donc absolument convaincus que le peuple dominicain est parvenu à une maturité telle qu'il a fait sienne l'idée qu'avait de la démocratie l'architecte des Etats-Unis d'Amérique, Abraham Lincoln : « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »; car c'est cet idéal qui l'a guidé tout au long de son histoire; c'est comme une mystique de l'âme de notre nation qui se trouve au centre de la défense continentale.

47. Notre pays est aussi un pays épris de paix, qui a pu survivre aux attaques d'une politique intérieure tumultueuse. Cependant, nous avons une politique constante, celle de la neutralité et de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats; c'est l'axe de notre vie internationale.

48. Il est donc étonnant, par les temps difficiles que nous vivons, que l'idée de liberté se soit maintenue au sein de notre peuple car, outre d'autres événements historiques adverses, nous avons connu diverses interventions et deux longues dictatures totalitaires. Il peut paraître étonnant aussi que les fils de la nation dominicaine gardent, dans leur esprit civique, cette valeur morale universelle qu'est la liberté, dont les profondes racines se sont toujours nourries aux idéaux des hommes dévoués et courageux qui ont fondé, au prix de leur sang et par le feu, la République dominicaine en 1844.

49. Nous pouvons être fiers de ce que, pour notre pays, la liberté est aussi un état de droit, un droit naturel de l'homme, de tous les hommes, sans distinction. Les droits de l'homme sont fidèlement et vigoureusement garantis par les institutions. Nous avons tous droit au pain quotidien, au respect et à la sécurité. Nous croyons en la solidarité entre les sociétés et respectons la dignité de l'homme et des nations. Nous sommes prêts à faire la guerre à la barbarie et au cannibalisme politique organisé. Nous voulons protéger le peuple contre les mauvaises passions. Nous luttons continuellement pour la justice dans le cadre d'une démocratie pure et simple, sans limites; c'est certainement là un legs divin.

50. Dans ce contexte multiple de la liberté, le Gouvernement de la République dominicaine se voit confier de lourdes responsabilités et, pourtant, nous ne pouvons méconnaître que le processus politique national intervenu depuis la fin, en 1961, de la dernière dictature, qui a duré 30 ans, jusqu'à ces dernières années, a été influencé par les séquelles de cette politique dictatoriale et d'une guerre civile; cela a été un prélude à la vie normale qui règne dans la république aujourd'hui.

51. Par contraste, nous avons beaucoup avancé dans le droit et dans la mobilisation des citoyens ces derniers temps pour exploiter les ressources du pays, malgré les ouragans qui se sont abattus sur le territoire national en 1979 et le passage récent de l'ouragan « Allen ».

52. Nous avons beaucoup avancé dans ce sens et cela a contribué à jeter les bases d'une nouvelle politique agraire. Nous mobilisons tous les facteurs disponibles pour un développement accéléré afin de parvenir à la stabilité économique et financière.

53. Dans ce contexte, nous envisageons aussi l'expansion des relations internationales comme un nouvel idéal de rapprochement et de compréhension, caractérisé par la signature d'instruments bilatéraux conformes à une politique moderne; nous voulons encourager les intérêts mixtes et d'autres programmes permettant d'utiliser la main-d'œuvre et de réduire le chômage qui règne tant dans les zones urbaines que rurales.

54. D'autre part, nous faisons progresser les moyens de communication indispensables pour parvenir à la révolution du travail sans effusion de sang, ainsi que la sécurité individuelle, la liberté de pensée et tous les moyens d'expression de la pensée; cette liberté est telle qu'elle confine parfois aux excès, ce qui se justifie lorsque la liberté a connu une éclipse comme cela a été le cas lors de la période anormale qu'a connue notre pays.

55. Au cours des deux dernières années, nous avons acquis la conviction que les nouvelles orientations de la politique internationale exigent que les Etats ne s'accrochent pas à leur passé ni à leur rancœur stérile découlant de faits historiques négatifs. C'est la seule manière, à notre avis, d'éviter un isolement stérile, étant donné que le progrès emprunte la voie opposée pour faciliter les relations internationales, qui sont les seules pouvant mener à la compréhension, à la solidarité et à la paix entre les nations.

56. Dans la nouvelle approche qu'il a adoptée à l'égard des relations internationales, mon gouvernement a ouvert un nouveau chapitre de notre histoire et nous envisageons maintenant avec réalisme d'entretenir des relations amicales avec la République d'Haïti, pays voisin du nôtre avec lequel nous partageons — fait peut-être unique au monde — le territoire d'une île.

57. Encouragée par ces idées nouvelles, la politique insulaire de bon voisinage avec le pays frère se renforce chaque jour davantage et s'accompagne de meilleures possibilités d'échanges culturels et socio-économiques que nous espérons consigner dans des instruments constructifs. C'est ainsi que nous parviendrons sans aucun doute à créer un marché plus conforme aux réali-

tés, en particulier le long de la région frontalière, et à nos intérêts respectifs.

58. Dans cette structure économique et commerciale, nos deux pays ont signé une convention sur le commerce qui est prometteuse et dans laquelle est prévue une zone de libre échange pour les produits des deux territoires, ce qui offre de nombreuses facilités. Nous avons prévu une réduction des droits à l'importation pour certains produits précisés dans deux listes annexées à la convention. Cet instrument prévoit également une commission permanente chargée, en particulier, de fixer les produits devant faire l'objet de négociations, de proposer les listes des produits sélectionnés, de modifier le calendrier des réductions des tarifs douaniers et de concevoir les certificats d'origine, tout cela avec une souplesse raisonnable.

59. Tout aussi importante est la convention sur les transports terrestres, qui a été signée pour garantir des communications permanentes entre les centres d'approvisionnement et les centres de consommation, pour le transport des produits dont nous faisons commerce, dans un esprit d'amitié qui devra rapprocher de plus en plus nos peuples frères, toujours dans un esprit de collaboration internationale.

60. Un nouveau chapitre de l'histoire de nos deux pays s'est ouvert lorsque, le 30 mai 1978, Antonio Guzmán et Jean-Claude Duvalier se sont donné la première accolade à Jimaní-Malpasse. Depuis lors, nos deux nations savent qu'elles n'ont plus rien à craindre car une nouvelle ère est née, de même que voici exactement 17 ans, nous en terminions une autre. L'ère d'aujourd'hui n'aura peut-être pas de héros, mais elle n'aura pas de martyrs non plus.

61. Depuis que les premiers habitants non indigènes, des deux côtés de l'île, ont commencé à se disputer la possession de l'île, nos peuples ne se sont connus que de trois manières : en s'affrontant, en s'ignorant ou en luttant l'un contre l'autre, et ce jusqu'à l'avènement d'Antonio Guzmán et de Jean-Claude Duvalier. Aujourd'hui, nos deux peuples, sous la direction de ces deux hommes d'Etat, se sont lancés sur la voie d'une vie nouvelle : empreinte d'amitié, de bonne volonté et d'un esprit de coopération, pour citer les paroles d'Antonio Guzmán, lorsqu'il a souhaité la bienvenue à Jean-Claude Duvalier, président d'Haïti, à Jimaní-Malpasse.

62. L'amitié, la bonne volonté et la coopération constituent l'a b c de la politique extérieure du président Guzmán à l'égard d'Haïti et celui de la politique du président Duvalier à l'égard de la République dominicaine. C'est pourquoi à l'heure actuelle, plutôt que de recourir à l'affrontement et de faire preuve d'indifférence, nous sommes animés par une ferme volonté de travailler et par un désir fervent de parvenir à vivre pacifiquement, conformément au désir qui nous anime.

63. La bonne nouvelle que je vous apporte est que la République dominicaine n'est plus l'ennemie d'Haïti qui, de son côté, n'est plus l'ennemie de la République dominicaine. En fait, si nous respectons la vérité, nous constatons que nos peuples n'ont jamais été ennemis. Seuls certains parmi ceux qui ont dirigé nos peuples ont été ennemis. Alors que les puissants d'hier optaient pour la guerre, les puissants d'aujourd'hui ont choisi la paix. Les nuages sinistres qui planaient sur les relations entre nos deux pays ont été dissipés par un rayon de soleil. A l'heure actuelle, non seulement règnent entre nos deux nations la paix, la bonne entente et la tranquillité, mais encore voit-on se dessiner un avenir prometteur riche d'espérances.

64. Ce cénacle glorieux nous montre chaque jour que rien ne nous empêchera de régler nos problèmes d'une manière civilisée pour pouvoir vivre dans la paix et ne plus chercher à nous détruire en recourant à la guerre. C'est donc d'un pas ferme — mais parfois lent en raison de l'insuffisance de nos ressources — que nous allons livrer une bataille cruciale contre l'ennemi commun de nos peuples, contre l'adversaire implacable des pays non développés; je veux parler de la misère, qui nous empêche d'évoluer sur le plan spirituel ainsi que dans les domaines du développement économique, politique et social et de la dignité humaine.

65. Les relations entre la République dominicaine et le Gouvernement et le peuple haïtiens, dont je viens de parler et qui sont un des aspects de l'actualité politique de notre pays, sont conformes aux normes de paix internationale stipulées dans la Charte des Nations Unies et à la philosophie du maintien de la paix qui exige plus que jamais que les différends soient réglés pacifiquement et que le dialogue l'emporte. Voilà qui constitue la méthode caractéristique que les Etats se sont efforcés de poursuivre depuis 10 ans.

66. Dans ce contexte essentiellement préventif, on a noté des progrès mais aussi des reculs. Nous croyons nécessaire d'insister sur ce point car le terrorisme international, qui se manifeste sous diverses formes, a suscité des troubles qui portent atteinte à l'ordre public international et a créé une situation inquiétante, chaque fois plus opposée aux droits de l'homme, lesquels doivent l'emporter si nous considérons les conséquences qu'aurait une guerre nucléaire provoquée par une course effrénée aux armements, alors que nous disposons d'armes destructrices qui mettent en danger l'avenir de la paix.

67. Notre inquiétude est grande de constater que le terrorisme, loin de diminuer, s'aggrave constamment et touche plusieurs domaines particulièrement sensibles. Pour des raisons sociales diverses, le terrorisme est plus intense que jamais, et il est nécessaire d'œuvrer de concert pour anéantir la violence, partout où elle montre la tête pour menacer le droit des Etats.

68. Au cours des années passées, nous avons assisté à la naissance de l'une des formes les plus exécrables du terrorisme international. Je veux parler de l'enlèvement aux fins d'exploitation économique. Comme prétexte, on parle parfois de la lutte pour la liberté, mais bien souvent ce prétexte est faux. En fait, il s'agit d'une spéculation lucrative odieuse. Cela constitue une atteinte au droit international qui ne saurait être justifiée et qui demeure bien souvent impunie.

69. Mon pays a connu cette épreuve. C'est un retour à la barbarie qui se manifestait à l'époque de l'obscurantisme du Moyen-Age; c'est un défi à l'Etat et à ses institutions.

70. Nous avons connu dans notre chair ce terrorisme odieux qui recourt à l'enlèvement et à la prise d'otages,

victimes d'une coercition impitoyable portant atteinte à des innocents sans défense.

71. Heureusement, notre dignité nationale a pu sortir indemne de ces épreuves, car tous les cas auxquels nous nous sommes trouvés confrontés ont pu être résolus sans effusion de sang. Cela ne se serait pas produit sans l'intervention, en temps opportun, de la sagesse et de la protection de la Providence.

72. Nous ne pouvons que condamner ce spectacle répugnant qu'est la prise d'otages en Iran, lesquels sont maintenus en captivité seulement parce qu'ils appartiennent à cette institution plusieurs fois centenaire qu'est la diplomatie, sans laquelle les relations juridiques entre Etats seraient impossibles et sans laquelle le monde serait inhabitable.

73. Des instruments internationaux tendant à prévenir et à sanctionner de tels faits existent et nous nous y sommes déjà référés au cours de notre déclaration devant l'Assemblée générale. Au sujet du détournement d'aéronefs et du risque que courent les passagers, la République dominicaine et le Brésil étaient convenus, il y a quelques années, de considérer ces actes, qui constituent des crimes, comme des atteintes au *juris gentium*, compte tenu des difficultés rencontrées sur la définition de l'action préventive de tels crimes.

74. Lorsque nous parlons du terrorisme international sous toutes ses formes comme d'un fléau, nous ne pouvons que demander l'élimination des excès juridiques auxquels les Etats se livrent quelquefois, lorsqu'ils dépassent les limites que leur fixe le droit interne et touchent ainsi au droit d'autres Etats. Notre délégation, d'ailleurs, est du même avis que ceux qui estiment qu'à cet égard les droits de l'homme doivent tout primer.

75. Cette affirmation ne peut être mise en question; nous considérons qu'elle est inscrite dans le droit international. Cela est devenu une partie intégrante du droit des gens et c'est d'ailleurs une découverte de notre époque. Cela est très important parce que les violations des droits de l'homme risquent de provoquer des conflits.

76. C'est pourquoi aussi la République dominicaine est en faveur de l'abolition de la peine capitale. Il faut en faire une règle de la Déclaration universelle des droits de l'homme et un principe fondamental de la Convention américaine relative aux droits de l'homme[4]. Bien que la peine de mort soit généralement abolie dans la région des Amériques certains Etats y ont encore recours car ils l'appliquaient avant la signature de cet instrument interaméricain. Or, la logique nous a enseigné, depuis les temps reculés des Grecs, que les choses ne peuvent pas à la fois être et ne pas être.

77. Ici, je déclare avec plaisir que la Constitution de notre pays contient une règle absolue qui devra un jour être la même pour tous les instruments internationaux sur les droits de l'homme. Le titre et le paragraphe de notre constitution qui nous intéressent sont ainsi énoncés :

« Inviolabilité de la vie.

« On ne pourra ni établir, ni prononcer, ni appliquer en aucun cas la peine de mort, ni les tortures, ni aucune autre peine ou traitement vexatoire qui entraînent la perte ou la diminution de l'intégrité physique ou de la santé de l'individu. »

78. Cette idée justifie les observations de la République dominicaine au sujet de la Convention américaine relative aux droits de l'homme :

« La République dominicaine, en signant la Convention américaine relative aux droits de l'homme, souhaite que le principe d'interdiction de la peine de mort devienne purement et simplement total et soit appliqué par tous les Etats de la région des Amériques, et elle maintient également ses observations et ses commentaires sur le projet de convention mentionné qu'elle a fait distribuer aux délégations lors de la tenue du Conseil de l'Organisation des Etats américains, le 20 juin 1969. »

79. A propos des droits de l'homme, notre pays, bien qu'il ait encore à faire face aux vestiges des situations anormales que nous avons connues pendant et après les périodes de dictature, a atteint des objectifs positifs et il poursuit sa tâche en vue de structurer l'ordre juridique.

80. Ces considérations seraient incomplètes si nous ne reconnaissions pas que les situations de conflit anormales que connaissent les pays insuffisamment développés tiennent bien souvent à l'insuffisance des moyens économiques dont ils disposent pour donner à tous l'éducation sans laquelle la démocratie ne peut survivre. Il est urgent de traduire dans la réalité les cinq libertés proclamées dans la région du Pacifique. Dans ce cas, nous devrions reconnaître que les pays industrialisés, en plein développement, ceux qui constituent les puissances économiques de l'heure, ont un devoir qui leur est imposé par la civilisation actuelle : celui de porter un secours économique, technique, social et culturel à ceux qui sont en développement.

81. Cette formule rappelle la Déclaration d'Alger[5]. Nous ajoutons qu'il faut y voir un engagement et non une manifestation de bonne volonté ou de charité. Elle est fondée sur un fait incontestable, à savoir que les maux économiques d'un Etat ont des conséquences sur les autres Etats.

82. D'autre part, la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale coïncide avec l'ouverture d'une nouvelle décennie, ce qui doit nécessairement avoir un sens particulier pour l'ordre économique international; nous songeons notamment aux pays du tiers monde non producteurs de pétrole — comme la République dominicaine — dont les gouvernements doivent lutter avec acharnement contre la pauvreté dans toutes ses manifestations pour instaurer une société où régnerait la justice sociale, où chacun pourrait avoir une part large et équitable des biens matériels, où chacun pourrait avoir accès à la culture et à toutes les manifestations spirituelles qui sont la source de la dignité de l'homme et d'une véritable démocratie représentative.

83. Il y a quelques semaines à peine avait lieu ici même la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée pour examiner la question de la stratégie internationale du développement. Nous espérons que

[4] *Convention américaine relative aux droits de l'homme, « Pacte de San José de Costa Rica »*, Série sur les traités n° 36, Washington (D. C.), Organisation des Etats américains, 1970.

[5] Adoptée par la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973. Voir document A/9330.

ses conclusions seront appuyées par les nations industrialisées, et notamment par les Etats-Unis d'Amérique, par le Japon et par les pays d'Europe. Les résultats de ces délibérations seront examinés relativement aux règles générales et aux négociations globales afin de mettre en œuvre, de manière concrète, la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

84. Les pays du tiers monde ont des exigences qui tiennent à ce que la répartition mondiale des richesses est très inégale et que nos efforts déployés sur le plan intérieur pour atteindre des niveaux de développement plus élevés se heurtent à des obstacles sur le plan international ou à des forces extérieures qui cherchent à les minimiser. Nous rencontrons de tels obstacles principalement au niveau des relations commerciales internationales, qui devraient donc faire l'objet de réformes qui iraient au-delà des négociations du GATT. Le régime des contingents, le système des garanties et les diverses formes de restrictions qui affectent les exportations de nombreux produits des pays en développement vers les pays industrialisés contribuent à accroître l'inégalité dans la répartition mondiale du revenu et empêchent la fixation des prix par l'intermédiaire de mécanismes d'échanges commerciaux.

85. Les pays industrialisés doivent bien reconnaître, sans hésiter, que la stabilisation des prix des produits de base est une réforme qui favorise ces pays tout autant que les pays les moins développés. C'est pourquoi la création du Fonds commun pour les produits de base[6], comme la création d'un fonds de réserve des céréales donneraient de grands avantages tant aux pays producteurs qu'aux pays consommateurs, étant donné que les ressources seraient planifiées de manière rationnelle et que les investissements seraient plus importants.

86. Le cas des fluctuations brutales des prix du sucre sur le marché mondial est un exemple éclatant des énormes difficultés rencontrées périodiquement par l'économie de pays comme la République dominicaine, en raison de l'incertitude que causent ces fluctuations. L'Accord international de 1977 sur le sucre[7] est un instrument plein de bonnes intentions; pourtant son efficacité laisse encore à désirer puisque les niveaux des prix ne s'ajustent pas aussi automatiquement qu'il serait souhaitable, et l'offre, pour ne pas dire la spéculation, continue de dominer la fixation des prix. Dans de telles circonstances, notre économie qui dépend dans une large mesure de cet important article d'exportation, se trouve dans un état d'expectative angoissante, rendue encore plus aiguë par l'inflation qui sévit actuellement partout dans le monde, et c'est ce facteur qui empêche mon pays de procéder à la planification adéquate de ses ressources.

87. Il n'est donc pas étonnant que le refinancement de la dette extérieure occupe une place aussi importante pour les pays du tiers monde et que, bien qu'il soit difficile d'estimer les bénéfices qu'on pourrait en tirer, il est indéniable qu'il apporterait une plus grande sécurité dans les marchés financiers et des facilités d'ajustement plus amples pour les pays débiteurs. A cet égard, il convient de signaler que la dette extérieure de 75 pays en développement non exportateurs de pétrole est passée de 44 milliards de dollars en 1970 à 146 milliards de dollars en 1977 et que, au cours de la même période, dans 15 pays d'Amérique latine seulement, elle est passée de 23 milliards à 71 milliards de dollars. En même temps que la dette extérieure augmentait considérablement, on constatait une forte augmentation des prêts privés et une diminution consécutive des prêts de source officielle; les taux d'intérêt se sont donc élevés et les périodes d'amortissement sont devenues plus courtes. Les pays industrialisés doivent donc appuyer l'assistance aux pays en développement, sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur.

88. La coopération internationale pour le développement doit donc s'étendre de façon effective à d'autres facteurs non moins importants comme l'industrialisation, le transfert de la science et de la technique, l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et l'expansion de la production agricole pour l'alimentation, ainsi que la protection de l'environnement.

89. Pourtant, si nous voulons que toutes ces négociations relatives aux perspectives de l'économie internationale portent leurs fruits, il faut que les pays industrialisés puissent résoudre les problèmes de l'inflation et du faible niveau de croissance de leur produit national brut. De même, les pays moins avancés doivent réagir avec ingéniosité face à l'hostilité du milieu économique international — reflétée par les tendances au protectionnisme et les hausses excessives des prix du pétrole — et aux difficultés que nous rencontrons dans le processus d'ouverture de nos marchés vers l'extérieur, en raison de l'accroissement de la dette extérieure qui est souvent implicite. En ce qui concerne mon pays, la valeur de ses importations de pétrole atteindra cette année la somme énorme de 475 millions de dollars — c'est-à-dire 172 millions de dollars de plus qu'en 1979 — étant donné que le prix du baril de pétrole est passé de 19,85 dollars à 29,13 dollars, alors que notre consommation était maintenue au même niveau que l'année précédente.

90. Le paiement des intérêts et l'amortissement de la dette extérieure représentent, pour 1980, quelque 333 millions de dollars. Cela signifie que ces deux facteurs seulement absorberont 86 % de nos revenus d'exportation que nous estimons à 1 milliard 10 millions de dollars.

91. De ce fait, le gouvernement de mon pays, sous la direction du président Antonio Guzmán, en deux ans seulement, a mis à exécution un programme économique tendant à transformer le modèle de développement, grâce à l'encouragement de la production agricole et de l'élevage, pour édifier, sur une base solide, un processus de développement agro-industriel. La politique de substitution des importations est complétée par des mesures tendant à augmenter la production et l'utilisation de matières premières nationales et une législation qui encourage l'exportation.

92. Ces efforts internes ont été renforcés par l'assainissement des finances publiques, l'élimination des investissements somptuaires et, surtout, par l'élargissement des services d'éducation et de santé, par l'octroi de crédits à l'agriculture, la réforme agraire dynamique, la

[6] Pour l'Accord créant le Fonds commun pour les produits de base, voir document TD/IPC/CF/CONF/24.

[7] Voir *Conférence des Nations Unies sur le sucre, 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.D.17).

construction de chemins vicinaux et la formation de petits et moyens exploitants. Les travaux d'infrastructure, tels que les routes, les canaux d'irrigation, les barrages et le développement énergétique — qui visent dans de nombreux cas à élargir la frontière agricole du pays — se heurtent à des difficultés dans leur rapide exécution à cause des problèmes extérieurs et de la balance des paiements.

93. Selon des statistiques publiées récemment par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, au cours des premières années de la présente décennie, 2 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, souffriront de maladies gastro-intestinales en raison de la pénurie d'eau potable. Pendant ce temps-là, l'homme gaspille 1 million de dollars par minute pour acquérir des armes de guerre.

94. Alors que de nombreux pays continuent de détruire leurs excédents alimentaires, démontent des appareils pour les remonter afin de maintenir leurs prix élevés, les quatre cinquièmes de l'humanité souffrent de la faim, de la malnutrition et ne possèdent pas les appareils électroménagers les plus élémentaires pour avoir une vie sinon décente du moins supportable.

95. Permettez-moi de répéter ici avec force ce que de nombreux hommes d'Etat illustres qui m'ont précédé ici, et en d'autres instances, ont dit, sous une forme ou une autre, à savoir que l'ennemi véritable de la paix , le véritable responsable du malheur de l'humanité, la machine qui alimente les révolutions, c'est l'injustice dans l'acception la plus large du terme tout autant que l'abus de l'autorité ou l'exploitation de l'homme par l'homme. Or dans les relations internationales cette injustice se manifeste par l'application de la pratique de « deux poids, deux mesures ».

96. Dans une de ses récentes déclarations, prononcée devant le Sous-Comité des affaires interaméricaines de la Commission des affaires étrangères du Congrès américain, le Secrétaire adjoint aux affaires interaméricaines, William Bowdler, nous a rappelé une réflexion de Morgenthau qui disait que « la question qui se pose véritablement à la politique extérieure des Etats-Unis... n'est pas celle de savoir comment préserver la stabilité face au processus révolutionnaire, mais celle de savoir créer la stabilité comme résultat de la révolution ».

97. Mon pays a connu le développement lent, mais inéluctable, d'une révolution authentique qui s'est produite par étape. Il s'agit d'une révolution par la voie de l'évolution; nous avons un gouvernement qui respecte les droits de l'homme; il n'existe pas de limites, qui ne soient légales, à la liberté d'expression; la liberté de circulation est une réalité concrète; nous n'avons pas de prisonniers politiques, personne n'est poursuivi pour ses idées; nous n'avons ni exilés, ni disparus; nous vivons dans un climat de démocratie authentique et de liberté totale, dans l'ordre. Nous avons donc « créé », selon l'aspiration de Morgenthau, notre propre « stabilité »; nous avons apporté notre part en ce qui concerne « la politique extérieure des Etats-Unis ». Nous avons donc le droit, que nous avons bien gagné, de voir notre stabilité garantie.

98. Lorsque M. Bowdler accepte un changement qu'il qualifie de « naturel et inévitable », il ne fait que régler sa montre à l'heure de l'histoire. Lorsqu'il affirme que la paix et la démocratie dans notre région dépendent des réformes politiques et socio-économiques fondamentales qui augmentent le bien-être et les droits de l'individu, il formule une thèse que son pays devrait contribuer à traduire dans la pratique. Parce que le changement, pas plus que les réformes, ne servira à rien si nos pays continuent de recevoir le même traitement injuste que les puissants réserves aux peuples subjugués.

99. Le drame du pétrole qui, telle une épée de Damoclès, est suspendu au-dessus de nos têtes, devra un jour être résolu sans pour autant porter préjudice à ceux qui possèdent des gisements de pétrole.

100. Une nouvelle vision s'impose dans nos relations commerciales, un sens différent et plus moderne de la justice et de l'équité.

101. Si les nouvelles politiques, qui sont déjà des réalités dans le cas de la République dominicaine, n'arrivent pas à un résultat immédiat, nous courrons le risque de voir les forces ennemies toujours à l'affût nous effacer d'un coup de griffe. Et les démagogues qui disent que la démocratie est révolue dans sa fonction historique et que le vote est un moyen suicidaire auront donc raison.

102. Les peuples aiment avant tout la liberté. L'homme a une idée tellement haute de la liberté que dans mon pays, où nous avons été victimes de la nature et de la dévastation inique des hommes qui nous ont précédés, nous connaissons et apprécions le prix de la liberté. Le peuple est conscient chaque jour que l'homme qu'il a choisi pour le guider dans son destin ne ménage pas ses efforts et cherche à sauver le plus humble de ses ressortissants de la misère et de l'ignorance, du malheur et de la tristesse.

103. Mais, tant que le vieux désordre économique subsistera dans des pays comme le mien, où après des siècles de lutte nous avons réussi à faire respecter la volonté du peuple, on ne nous offrira qu'une liberté sans pain, sans toit, où il n'y aurait ni santé, ni répartitions équitables.

104. Mais pour pouvoir parler de répartition équitable de la richesse, il faut parler de la distribution équitable des bénéfices que tirent de nos richesses les pays riches.

105. Il faut rompre le déséquilibre profond qui existe entre le développement des entreprises et celui des employés. Lorsque les ouvriers cesseront d'être un simple apport dans les grandes entreprises et les industries pour atteindre la catégorie qu'ils occupent depuis longtemps dans les pays riches, nous pourrons alors parler de vrai respect des droits de l'homme, de dignité de l'homme.

106. Sans égalité, il ne peut y avoir de fraternité, ni de bonne volonté. Sans équité, il ne peut y avoir d'enthousiasme de l'homme et des peuples pour la solidarité dans les moments d'infortune ou de triomphe.

107. Aristote disait, presque quatre siècles avant la naissance du Christ, que « l'inégalité est presque toujours la cause des révolutions ». Et, selon Aristote toujours, il y a inégalité « lorsque les victimes ne sont pas indemnisées ».

108. Mais il y a inégalité aussi lorsque ceux qui contribuent à exploiter les richesses n'en reçoivent pas le même avantage. Il y a inégalité lorsque la richesse d'un

pays est acquise par d'autres au prix de spéculations et lorsque le véritable propriétaire des richesses est abandonné dans un état de pauvreté. Il y a inégalité lorsque les intérêts payés sont supérieurs aux prêts accordés. Il y a et il y aura inégalité tant que nos touristes seront traités comme des mendiants dans les consulats étrangers de nombreux pays, tandis que les citoyens de ces mêmes pays sont reçus chez nous à bras ouverts.

109. L'implantation d'une politique de l'énergie grâce à une commission créée à cette fin montre le changement que notre président a apporté à la gestion gouvernementale face à la crise du pétrole. Déjà, nous avons commencé à étudier comment transformer des centrales thermo-électriques qui consomment du pétrole pour qu'elles soient alimentées par du charbon; nous avons commencé des études pour savoir comment utiliser la bagasse, au moyen de l'énergie solaire, pour augmenter sa combustion et sa capacité énergétique. Nous procédons à une étude de faisabilité sur la création d'une centrale électrique de 100 mégawatts, qui utiliserait également l'énergie solaire; les travaux de prospection du pétrole dans diverses zones du pays se sont accélérés et nous faisons également des études importantes sur de petits et moyens barrages, pour la production de l'énergie hydraulique.

110. Tous ces efforts internes tendent à favoriser une société plus juste et plus équitable dans laquelle la démocratie politique repose sur la justice sociale, sur l'égalité de chances et sur l'élimination des différences entre les riches et les pauvres. Telle est la contribution la plus importante que notre pays puisse faire au nouvel ordre économique international et plus particulièrement à la région stratégique des Caraïbes, théâtre traditionnel de nombreux changements politiques brusques.

111. Qu'il me soit permis de faire maintenant quelques commentaires sur la situation au Moyen-Orient, qui est en réalité une zone de conflits névralgiques. Des éléments nouveaux viennent d'assombrir depuis quelques mois la situation de cette région.

112. En qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République dominicaine a pris part aux délibérations qui ont abouti à la création de l'Etat d'Israël. Ce fait historique a été fondé sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la Charte. Nous partageons l'idée que pour le droit international, Israël réunissait tous les éléments d'une nation; nous n'avons jamais oublié ce que le peuple d'Israël représentait dans les saintes Ecritures.

113. Comme participant de la Conférence interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix, qui s'est déroulée à Mexico en 1945, lorsque les puissances alliées étaient au terme de la seconde guerre mondiale et que régnait sur le plan international l'esprit des accords de Yalta — qui envisageaient le relèvement du monde dans un nouvel ordre juridique international —, la République dominicaine était déjà prête à soutenir les nouvelles conceptions d'un monde pacifique.

114. C'est dans cet esprit qu'à la Conférence de San Francisco nous avons participé aux débats qui devaient donner à l'Organisation mondiale sa charte constitutive; cette organisation a réussi à éloigner le fléau de la guerre totale depuis un certain nombre d'années et à garder les instruments nécessaires à la préservation de la paix.

115. C'est pourquoi, lorsque le droit de survie d'Israël en tant qu'Etat souverain — créé selon les principes d'autodétermination des peuples — a été mis en cause, nous n'avons pu faire autrement qu'honorer notre engagement formel imposé par les principes de la Charte.

116. C'est pour ces raisons que nous avons apporté une coopération raisonnable à Israël lorsqu'on a voulu mettre en cause sa légitimité d'Etat. Pour les mêmes raisons, notre pays reconnaît les droits du peuple palestinien, sans pour autant mettre en doute le droit à l'existence d'un peuple qui, comme Israël, a participé à la grande œuvre de paix.

117. Il nous paraît juste de ce point de vue de trouver des solutions pacifiques au problème du Moyen-Orient. C'est avec cette même conviction que notre pays estime que les accords de Camp David ont constitué un pas important sur la voie de la paix au Moyen-Orient, dans le cadre du respect mutuel de la justice internationale équitable, permettant de réconcilier les Etats intéressés à l'intérieur de frontières sûres, permanentes et garanties.

118. La République dominicaine, qui a réussi à surmonter les assauts de l'histoire et qui a toujours observé une politique de neutralité — qu'elle juge bonne pour les petits pays et surtout pour les pays en développement, dans le cadre de la démocratie indépendante et souveraine —, ne peut manquer de rappeler que l'Afghanistan est un pays membre du tiers monde, dont nous faisons partie.

119. Cette condition pacifique suffit pour que nous regrettions la situation anormale qui règne dans ce pays, au mépris des règles fondamentales du droit international et des exigences de la paix qui justifient l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons par conséquent que la situation en Afghanistan doit être ramenée au *statu quo ante*, grâce à des moyens pacifiques.

120. Pour les mêmes raisons qui, d'ailleurs, sont conformes à toutes les nations libres du monde, le Gouvernement de la République dominicaine espère que les mécanismes de notre organisation pourront permettre d'arrêter à temps le conflit armé déclenché entre deux nations voisines, l'Iran et l'Iraq, qui ont assez de sagesse séculaire pour voir quelles conséquences pourrait avoir une guerre totale pour l'humanité.

121. C'est une observation que nous nous permettons de faire dans un esprit de neutralité rigoureux et légitime.

122. Je me permettrai de terminer en disant qu'il appartient à la civilisation actuelle, au nom des droits de l'homme et de l'Organisation des Nations Unies, de rendre le monde plus juste, dans la paix. Cela signifie, entre autres choses, comme le disait Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, lors de sa visite à Saint-Domingue, la capitale la plus ancienne de l'Amérique,

> « faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants insuffisamment nourris, sans éducation, sans instruction; qu'il n'y ait plus de jeunes sans préparation convenable; qu'il n'y ait plus de paysans sans terre pour vivre et se développer dans la dignité; qu'il n'y ait plus de travailleurs maltraités et atteints dans leurs droits; qu'il n'y ait plus de systèmes qui permettent l'exploitation de l'homme par l'homme ou par l'Etat; qu'il n'y ait

plus de corruption; qu'il n'y ait plus ceux qui ont trop alors que d'autres manquent de tout; qu'il n'y ait plus de familles brisées, désunies, dont personne ne s'occupe; qu'il n'y ait plus personne abandonné par la loi et que la loi protège chacun sur un pied d'égalité; que ne règne plus la force sur la vérité et le droit mais, au contraire, la vérité et le droit sur la force; et que l'économie ou la politique ne l'emporte plus jamais sur l'humain ».

123. M. ABDULLA (Emirats arabes unis) *[interprétation de l'arabe]* : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que vos grandes connaissances et votre expérience des affaires internationales vous permettront de diriger les travaux de cette session d'une façon qui permettra d'atteindre les objectifs fixés.

124. J'ai également le plaisir d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, pour les efforts considérables qu'il a déployés en dirigeant les travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale et des sessions extraordinaires qui l'ont suivie.

125. J'aimerais aussi exprimer mes remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts continus qu'il fait pour augmenter l'efficacité de l'Organisation et renforcer le rôle de cette dernière dans le règlement des problèmes internationaux actuels.

126. A la onzième session extraordinaire, mon pays s'est félicité avec grand plaisir de l'admission de la République du Zimbabwe à l'Organisation. Aujourd'hui, je voudrais saluer l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies.

127. Depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, le monde a continué de souffrir de crises dues aux situations instables et aux bouleversements périodiques qui affligent la scène internationale dans tous les domaines, politique, économique et social. Cette année a été marquée par une recrudescence des violations de la Charte des Nations Unies, telles que l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des autres, la continuation de la violence internationale et le déni des libertés fondamentales de nombreux peuples.

128. Dans ces conditions, la trente-cinquième session de l'Assemblée générale nous donne l'occasion de faire des efforts plus efficaces en vue de trouver des solutions globales à ces problèmes afin de changer le triste tableau qu'offre notre monde contemporain.

129. Si la plupart des peuples du monde ont acquis leur liberté politique, bon nombre d'entre eux continuent d'être économiquement dépendants, ce qui les a empêchés de réaliser un développement indépendant et autonome. Cela a privé leur indépendance politique de sa teneur économique. Il n'est plus possible, à l'heure actuelle, d'accepter la doctrine selon laquelle le développement économique et social des pays en développement est un dérivé de l'activité économique qui se déroule dans le cadre économique international dans son ensemble. Cette activité devrait grandement contribuer à développer l'aptitude des pays en développement à réaliser un développement autonome plutôt qu'un développement fondé sur la dépendance.

130. Le monde est de plus en plus convaincu que la nécessité d'établir un nouvel ordre économique international est de remédier aux défauts de l'ordre actuel.

131. L'ordre économique mondial actuel traduit l'inégalité dans les relations internationales. Le fossé entre les pays industrialisés et les pays en développement s'élargit constamment au lieu de se rétrécir. Nous pensons que le facteur principal qui contribue à l'élargissement de ce fossé est la structure des relations économiques mondiales, structure qui renforce l'inégalité et, par voie de conséquence, assure des avantages aux pays industrialisés développés, au détriment des nations en développement qui représentent la grande majorité de l'humanité.

132. L'Organisation internationale a reconnu que la paix et la sécurité internationales ne peuvent régner qu'assorties de justice économique et sociale. La reconnaissance de cette idée s'est traduite, depuis la sixième session extraordinaire, par l'adoption d'une série de résolutions contenues dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international *[résolution 3201 (S-VI)]*, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats *[résolution 3281 (XXIX)]*, et d'autres résolutions visant à rectifier le système économique international actuel. En outre, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces résolutions et pour adopter une stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

133. L'humanité avait fondé tous ses espoirs sur l'hypothèse que cette session atteindrait les buts qui lui avaient été fixés. Cependant, ces espoirs ont été déçus avec l'échec des efforts faits dans le domaine des négociations internationales, en raison de l'intransigeance manifestée par certaines nations industrialisées. L'échec de cette session a provoqué la perte d'une occasion historique donnée à la communauté mondiale pour rectifier la situation actuelle, malgré les efforts déployés par des commissions spécialisées et des groupes de travail.

134. Malgré cela, nous continuons d'espérer que ces nations reverront leur position et permettront que reprennent les négociations économiques mondiales afin de renforcer la coopération économique entre toutes les nations sur une base d'égalité et de communauté d'intérêts, car la croissance de leurs économies requiert une coopération économique, sur une base d'égalité, avec les pays du tiers monde.

135. Alors que ces efforts pataugent, l'économie mondiale continue d'être en proie à toute une gamme de problèmes qui requièrent une solution urgente. L'inflation est un phénomène international grave. Bien que son origine soit associée aux économies des pays développés, ses conséquences ont des effets adverses sur le reste du monde, notamment sur les pays en développement. Tout en reconnaissant qu'aucune méthode ne doit être imposée aux pays industrialisés pour remédier à cet état de choses, qui ressort de leur compétence, il est nécessaire qu'une action internationale soit entreprise pour

freiner l'inflation et prévenir son transfert aux pays en développement.

136. Le sujet de l'énergie, et particulièrement celui du pétrole, a un caractère spécial bien distinct qui a une incidence importante sur l'économie mondiale. Par conséquent, les pays exportateurs de pétrole, et notamment les pays arabes, se voient attaquer de façon injustifiée par certains milieux qui prétendent que ces pays sont les principaux responsables des problèmes économiques. Cette façon d'envisager les choses est loin d'être objective car elle ne voit le problème que sous un angle. Je voudrais une fois encore dire ici que mon pays, producteur de pétrole, a fait tout ce qu'il pouvait pour favoriser la stabilité de la situation économique mondiale.

137. Nous sommes pleinement convaincus de l'importance du rôle central joué par le pétrole dans l'économie mondiale. Nous avons traduit cette conviction dans la réalité en nous engageant à produire, comme on peut le constater, du pétrole à un rythme beaucoup plus élevé que celui dont nous avons besoin. Cela représente un sacrifice de notre part et nous le faisons pour préserver la stabilité de l'économie mondiale. Toutefois, ce sacrifice n'a eu pour écho qu'un gaspillage de la consommation de la part des nations industrialisées, qui a fait du pétrole un produit rare dont les prix sont contrôlés par des sociétés étrangères. Ces sociétés, à leur tour, ont augmenté à de nombreuses reprises leurs bénéfices et par conséquent ceux de leurs gouvernements et ont obligé les pays producteurs de pétrole à prendre des mesures de protection. Nous pensons que d'autres devraient parallèlement prendre des mesures rationnelles pour réduire leur consommation de pétrole et accélérer la recherche des sources d'énergie de remplacement. Ces efforts compléteraient les nôtres et permettraient de se rapprocher de la solution de ce grave problème.

138. Le monde a assisté récemment à certaines actions menaçant la paix internationale, des actions telles que le manque de respect par certains pays envers d'autres et l'ingérence dans les affaires intérieures de ces autres pays, les empêchant d'exercer librement leur droit à l'autodétermination.

139. Le principe du respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats est, à notre avis, le principe le plus important au nom duquel cette organisation a été créée. C'est pourquoi il faut que tous les Etats respectent absolument ce principe et favorisent sa mise en œuvre en cessant de s'ingérer dans les affaires d'autrui.

140. Nous pensons que les événements de certaines régions, particulièrement en Afghanistan, sont une violation de l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes du non-alignement, qui rejettent toutes les formes d'ingérence étrangère quelles que soient leur origine ou leurs causes. C'est pourquoi nous demandons que les forces étrangères se retirent du territoire afghan et laissent le peuple afghan libre de déterminer sa propre destinée.

141. La course aux armements est, pour nous, une source de préoccupation en raison du danger réel qu'elle pose pour la paix et la sécurité internationales. La course aux armements a pris un rythme si alarmant qu'elle pourrait détruire notre civilisation. Chacun sait combien elle est liée étroitement au développement international et à l'économie mondiale. La course aux armements a absorbé d'immenses sommes d'argent qui auraient dû être consacrées au développement international. Elle a également contribué à l'accélération de l'inflation mondiale. Des études montrent que la course aux armements absorbera environ 500 milliards de dollars l'an prochain; c'est une somme qui, cela va sans dire, pourrait être utilisée pour éliminer le sous-développement, la maladie, la famine et autres maux qui continuent d'affliger de nombreuses régions du monde. Ces sommes devraient être consacrées plutôt au développement sur le plan international.

142. Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'encourager les efforts internationaux visant à réduire la course aux armements. Dans ce contexte, ma délégation regrette profondément l'absence d'engagement authentique en ce qui concerne la stratégie internationale en matière de désarmement, qui a été adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement *[voir résolution S-10/2]*.

143. Tous les Etats, et notamment les superpuissances, doivent aujourd'hui traduire leur reconnaissance des dangers que représente la course aux armements en une action concrète qui contribuerait au succès des efforts internationaux consentis dans ce domaine. Tous les Etats ont encore la possibilité de faire davantage, par le truchement de la deuxième Décennie du désarmement, qui s'est amorcée cette année, pour garder vivant l'esprit de la stratégie visant à contrôler la course aux armements. Nous espérons que d'ici à la convocation de la prochaine session extraordinaire, prévue pour 1982, toutes les nations s'engageront envers les objectifs de cette stratégie.

144. Ma délégation voit avec inquiétude l'accroissement de la présence militaire des superpuissances dans la région de l'océan Indien, mettant ainsi en danger la sécurité de cette région. Nous nous joignons à l'appel du reste des Etats de l'océan Indien et de tous les Etats épris de paix pour demander que cette région reste à l'abri de la présence militaire et soit préservée en tant que zone de paix. C'est pourquoi mon pays s'est félicité de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, qui a été adoptée par l'Assemblée en 1971 *[résolution 2832 (XXVI)]*. Nous sommes disposés à coopérer au succès de la Conférence sur l'océan Indien, prévue pour 1981, pour adopter des mesures visant à mettre en œuvre cette déclaration et pour la rendre efficace.

145. La région du Golfe se trouve devant la menace croissante d'intervention étrangère dans ses affaires sous prétexte de protection. Cela est contraire au principe de la souveraineté des Etats sur leurs territoires. C'est pourquoi tous les Etats doivent s'abstenir de menacer d'intervenir, car une telle action ne peut servir la paix et la sécurité internationales.

146. Mon pays pense que la sécurité du Golfe est une responsabilité régionale qui appartient aux seuls Etats du Golfe. Nous sommes très préoccupés par les événements récents qui ont opposé deux Etats islamiques, à savoir l'Iraq et l'Iran. Nous espérons que les efforts déployés par le Président du Pakistan aboutiront à un cessez-le-feu. Nous apprécions le fait que l'Iraq ait

annoncé un cessez-le-feu pour répondre à l'appel que lui avait lancé la Conférence islamique. Nous espérons que nos frères de la République islamique d'Iran entendront eux aussi cet appel. Nous espérons que ces efforts aboutiront au règlement pacifique des problèmes encore en suspens entre les deux pays, permettant ainsi de mettre fin à l'effusion de sang et au gaspillage des ressources.

147. En ce qui concerne la question de Chypre, bien que la tension et le conflit entre les deux communautés persistent, une lueur d'espoir s'est fait jour qui indique la possibilité du succès des efforts internationaux visant à mettre fin à ce conflit. Je songe à l'accord entre les deux communautés en vue de reprendre les négociations, un accord que nous saluons chaleureusement. Mon pays appuie les efforts visant à trouver rapidement une solution à la question de Chypre qui assurerait l'intégrité territoriale et le non-alignement de ce pays.

148. Des efforts internationaux concernant le droit de la mer ont enregistré des progrès prometteurs, comme on a pu le voir dans les réalisations importantes de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Genève. Nous espérons que cela accélérera la signature d'une convention internationale qui mettrait en place un système nouveau régissant l'utilisation et l'exploitation des mers et des océans de façon juste et équitable.

149. L'Afrique australe connaît une violation des droits de l'homme les plus fondamentaux. Des Africains autochtones se voient encore soumis à l'occupation et aux diverses formes de discriminaiton raciale pratiquées par le régime minoritaire d'Afrique du Sud.

150. La lutte du peuple du Zimbabwe — qui a abouti à l'indépendance et à la liberté — représente un véritable symbole de la lutte des peuples d'Afrique. Cette victoire encouragera d'autres peuples à intensifier leur lutte pour faire reconnaître leurs droits.

151. Le régime raciste d'Afrique du Sud, en violation de l'esprit de la Charte, continue d'appliquer à la population autochtone la politique d'*apartheid*. De même, il soumet le Territoire de la Namibie à une occupation illégale, au mépris de la volonté de la communauté internationale, et il continue de faire obstacle à la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le régime sud-africain ne s'en est pas tenu là; il continue également à lancer des agressions contre des Etats africains voisins, causant d'importants dommages.

152. Etant donné cette situation, l'Organisation a la responsabilité de réagir très fermement à ces agressions et à ces violations en imposant les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Mon pays a toujours déclaré sa solidarité avec les peuples de l'Afrique australe et a pleinement appuyé les mouvements de libération de cette région. Nous condamnons les actes de l'Afrique du Sud et réaffirmons notre appui à la South West Africa People's Organization, représentant légitime du peuple namibien. Nous demandons à tous les Etats de s'abstenir d'aider ce régime, afin que l'Organisation soit en mesure d'éliminer toutes les manifestations d'oppression dans cette partie du monde.

153. J'en viens maintenant à une région qui connaît le problème le plus compliqué du monde contemporain. La région du Moyen-Orient est indubitablement un important foyer d'insécurité et d'instabilité, en raison des actes d'agression perpétrés par Israël. Cette agression se reflète dans l'occupation par Israël de la Palestine et des territoires de plusieurs Etats arabes, dans le déni au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination dans son propre territoire et dans les actes d'agression répétés lancés contre le Liban.

154. Ces actes constituent une violation flagrante des règles fondamentales du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui interdisent l'occupation des territoires d'autres peuples par la force. Les Nations Unies ont, dans de nombreuses résolutions, demandé à Israël de mettre fin à ses actes d'agression, de se retirer des territoires arabes occupés et de permettre au peuple palestinien de façonner son propre destin. Ces résolutions sont restées lettre morte en raison de l'intransigeance d'Israël, qu'appuient certains Etats, notamment les Etats-Unis d'Amérique. En outre, Israël continue d'implanter des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés afin de les annexer, sous de faux prétextes et avec des déclarations mensongères de la part de ses dirigeants. Israël continue de violer le caractère sacro-saint du territoire libanais.

155. L'acte le plus récent d'Israël a été son annexion de Jérusalem, déclarée « capitale éternelle d'Israël ». La communauté internationale, dans la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, a condamné cet acte et demandé à tous les Etats de retirer leurs ambassades de la Ville sainte. Je voudrais dire ici combien mon pays est reconnaissant aux Etats qui ont répondu positivement à cette résolution.

156. Nous avions déjà dit combien nous nous intéressions à la déclaration sur la situation au Moyen-Orient, publiée le 13 juin 1980 par les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté européenne *[A/35/299-S/14009]*. Nous avions espéré que cela représenterait une nouvelle façon pour ces pays d'envisager la nature du problème. Bien que les événements aient malheureusement pris par la suite un cours différent, nous sommes persuadés que cette nouvelle façon de voir permettra à la Communauté de jouer, dans la recherche d'une solution au problème, un rôle qui soit à la mesure de son importance internationale.

157. Des efforts ont été faits en dehors du cadre des Nations Unies en vue, a-t-on dit, de trouver une solution à la situation au Moyen-Orient. Nous pensons que tous les efforts en la matière doivent être faits dans le cadre de l'Organisation. Les Emirats arabes unis continuent donc de refuser de voir dans les accords de Camp David un cadre de solution du problème, car ces accords méconnaissent des questions vitales et fondamentales, y compris le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime de ce peuple.

158. Nous pensons qu'à la base de toute solution au problème du Moyen-Orient il doit y avoir le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem, ainsi que la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même et à créer un Etat indépendant en Palestine. Nous en appelons à tous les Etats

épris de paix pour qu'ils expriment leur solidarité avec les peuples palestinien et libanais dans leur résistance à Israël et leur lutte contre les actes d'agression israéliens. Nous demandons également aux Etats-Unis d'Amérique de s'abstenir d'appuyer l'agression israélienne.

159. Les actes d'agression continuellement lancés contre le Liban montrent bien les desseins expansionnistes d'Israël et sa détermination à occuper par la force les territoires des autres pays. Voilà qui oblige la communauté internationale à prendre des mesures voulues pour mettre un terme à cette agression.

160. Le non-respect des résolutions des Nations Unies et ces actes d'agression de la part d'Israël constituent un phénomène dangereux dans le contexte du Moyen-Orient. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce qu'il soit mis fin à ces pratiques. Elle doit recourir à des mesures préventives et appliquer à l'encontre d'Israël, Etat agresseur, les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Grâce à cette action, l'Organisation retrouverait dignité et respect.

La séance est levée à 13 h 10.